



***Convention financière entre l'AMCCS
Espace Malraux
Scène Nationale, et
Chambéry métropole –
Cœur des Bauges***

Avenant n°17

PREAMBULE

Chambéry métropole-Cœur des Bauges, de par sa compétence « construction, aménagement entretien, et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire», verse une subvention annuelle à l'association Maison de la Culture de Chambéry et de la Savoie (AMCCS) Espace Malraux

La convention initiale approuvée au Bureau du 22 juillet 2004 doit faire l'objet d'un avenant qui définit le montant annuel de la subvention.

Il est ainsi convenu entre :

La communauté d'agglomération Chambéry métropole – Cœur des Bauges, représentée par son vice-président, David Dubonnet, agissant en vertu de la délibération n° 112-18 C du Conseil communautaire du 12 juillet 2018, devenue exécutoire le.....

d'une part,

Et

l'Association Maison de la Culture Chambéry et Savoie "AMCCS" représentée par Monsieur Serge Fitoussi, en qualité de Président en exercice

d'autre part,

ce qui suit :

Article unique : Montant de la subvention

Au titre de 2018, la subvention est définie de la manière suivante :

- 137 000 € représentant le montant de la subvention de fonctionnement.

Les autres articles sont inchangés.

Fait en 3 originaux, à Chambéry le

Pour **Chambéry métropole - Cœur des Bauges**,
Le vice-président
David Dubonnet

Pour l'**association AMCCS**,
Le président
Serge Fitoussi